

**Commune de Montboucher**  
**Procès-verbal de la séance du 23 juin 2025**

Le conseil municipal de Montboucher s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Marc FERRAND, le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq suivant convocation en date du mercredi dix-huit juin deux mille vingt-cinq.

**Présents :**

Estelle AUFAURE, Murielle CHLEBOWSKI, Céline COULAUD, Goulven DUBOEUF, Marc FERRAND, Laurence LANDREVIE, Claude SKRZYPCZAK et Jean-Marc VELLARD.

**Représentés :**

- Laurent ECHARD donne pouvoir à Estelle AUFAURE ;
- Thomas BUISSON donne pouvoir à Laurence LANDREVIE.

Catherine BELANGEON assiste au conseil en sa qualité de secrétaire de mairie.

Goulven DUBOEUF est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h40.

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2025 :**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est en cours de rédaction, Monsieur le Maire ajourne cette délibération.

**2. Création d'un poste de rédacteur :**

Monsieur le Maire expose qu'en décembre 2023, une loi a été adoptée afin de revaloriser le métier de secrétaire de mairie. Dans ce contexte, le législateur a entendu offrir aux collectivités locales la faculté de promouvoir les agents exerçant les fonctions de secrétaire mairie dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Ainsi, au regard de cette évolution législative et afin d'inscrire Catherine BELANGEON sur la liste d'aptitude, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur territorial (catégorie B).

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil cette délibération qui est **adoptée à l'unanimité** (10 voix pour).

**3. Demande de DETR 2025 pour le remplacement d'une porte à l'école**

Lors du conseil municipal relatif au vote du budget, les élus avaient inscrit en dépenses le remplacement de la porte NBC de l'école. Afin de diminuer le reste à charge, une demande de subvention au titre du FIPDR avait été déposée. Néanmoins, l'enveloppe déléguée à la préfecture de la Creuse ne permettait pas de financer un tel projet. Ainsi, Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Guéret a demandé à ses services que des fonds soient fléchés pour accompagner ce remplacement sur l'enveloppe DETR.

Il est donc nécessaire que la mairie dépose une demande de subvention DETR équivalente à 80% du coût du projet (3941€).

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil cette délibération qui est **adoptée à l'unanimité** (10 voix pour).

#### **4. Répartition des délégués communautaires au sein de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest à compter du prochain renouvellement du Conseil Communautaire en 2026**

Monsieur le Maire indique qu'en application du Code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et ses communes membres peuvent fixer le nombre de sièges et la répartition de ceux-ci au sein du conseil communautaire. L'adoption d'une telle délibération permet ainsi de déroger aux règles de droit commun qui induiraient une réduction des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest (CCSO).

Pour éviter de diminuer le nombre d'élus communautaires, la CCSO a proposé plusieurs hypothèses. Parmi celles-ci, plusieurs permettraient à la commune de Montboucher de bénéficier d'un second siège au sein du conseil communautaire. Cette répartition réduirait également le poids des communes les plus peuplées et favoriserait une plus grande représentativité des communes rurales.

Ainsi, les élus **adoptent à l'unanimité** (10 voix pour) la composition suivante : 64 élus communautaires dont 2 pour la commune de Montboucher.

Par ailleurs, l'ensemble des conseillers municipaux constatent que la CCSO en raison de sa taille et de la pluralité de ses territoires dysfonctionne.

#### **Informations au conseil municipal**

##### **1. Arrêté du 2 juin 2025 interdisant l'accès au terrain multisports**

Monsieur le Maire indique qu'une plainte a été déposée à la suite de la dégradation du terrain multisports par trois jeunes hommes durant le pont de l'ascension. Ceux-ci ont été reçus à la mairie afin qu'ils prennent en charge les dégradations commises.

##### **2. Arrêté du 6 juin 2025 portant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal pour l'organisation d'une manifestation dans le bourg**

##### **3. Arrêté du 6 juin 2025- Travaux de réfection de la voirie**

##### **4. Motion de soutien pour réouvrir le service de radiothérapie de l'hôpital de Guéret**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil cette motion qui est **adoptée à l'unanimité** (10 voix pour).

##### **5. Rencontre avec l'office de Tourisme intercommunal (OTI)**

Les élus membres de la commission environnement et tourisme échangeront avec l'OTI à la rentrée de la septembre.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h10.